



**Scrutin du 21 janvier 2010  
en vue de la désignation des  
Représentants du personnel au sein du  
Comité Technique Paritaire Spécial**

**Pour la défense de vos emplois, de vos carrières et  
le maintien d'un réel Service Public : Votez FSU !**

**Le 21 janvier vous allez voter pour la représentation des personnels au Comité Technique Paritaire Spécial [CTPS]. Ce CTPS a vocation à s'exprimer sur les questions d'ordre collectif spécifiques aux Services Académiques [Rectorat, Inspections Académiques et structures rattachées].**

**Dans quel contexte les Comités Techniques Paritaires Spéciaux sont-ils mis en place ?**

Les Services Académiques [Rectorat & Inspections Académiques] font l'objet d'attaques sans précédent.

La fonction de proximité des missions des inspections académiques est aujourd'hui grandement menacée. Cette remise en cause de l'échelon départemental accompagne une politique plus générale de dévitalisation des services déconcentrés de l'Etat : la Révision Générale des Politiques Publiques [RGPP].

Les objectifs sont clairs : réduire les coûts et limiter l'intervention de l'Etat en supprimant des missions et des emplois publics.

Au plan local, les services seront de plus en plus fusionnés et réorganisés en ministériel ou en inter-ministériel. Nous le voyons déjà avec les services du Ministère de la Jeunesse et Sports.

Dans ce contexte de déréglementation, la Fédération Syndicale Unitaire, première organisation de la Fonction Publique d'Etat, s'opposera à l'instrumentalisation de ces comités techniques paritaires spéciaux comme lieu de débat unique sur la réorganisation des services académiques. En effet, parce que l'organisation des services déconcentrés concerne l'ensemble de la communauté éducative, nous tenons à ce que les grandes décisions continuent d'être débattues en Comité Technique Paritaire Académique.

**Nous refuserons donc que ces Comités Techniques Paritaires Spéciaux soient un instrument d'accompagnement de la casse des services académiques à la mode RGPP !**

**Ce que nous combattons :**

- Toute diminution du service public, de ses missions et de ses effectifs.
- Les suppressions de postes massives, les mutualisations et les réorganisations de services qui portent atteinte aux conditions de travail et engendrent une détérioration dans le suivi des actes de gestion au détriment des usagers.

*Le gouvernement prévoit la suppression de plusieurs milliers de postes, tablant sur des gains de productivité obtenus par le développement de nouveaux logiciels [ex : CHORUS], par la concentration de certaines missions [ex : la mise en place d'un Opérateur National de la Paye et d'un service de gestion unique des pensions de tous les agents de l'Etat], par le regroupement de certains services [ex : secrétariats d'IEN, Centres Départementaux de Traitement Informatique] ou par l'externalisation de certaines tâches [ex : plates-formes téléphoniques privées pour renseigner les usagers].*

- La mise en concurrence des agents entre eux au travers du système des indemnités et primes, contraire au maintien des solidarités entre agents et nuisible au travail collectif ;

*La pression accrue sur les personnels, la rentabilité exigée au détriment du suivi individuel des dossiers, sont sources de retards & d'erreurs. La maltraitance au travail, pour parvenir aux objectifs fixés, risque de devenir le mode de gestion courante.*

- La loi relative à la « mobilité et aux parcours professionnels », en réalité loi d'accompagnement des restructurations de l'Etat donnant des outils pour casser les statuts existants et organiser un véritable plan social dans les services avec mobilité imposée.

**Ce que nous défendons et revendiquons dans les CTP Spéciaux :**

- Un service public de proximité, proche des usagers ;
- Des créations de postes nécessaires à la satisfaction de l'ensemble des besoins et un plan de recrutement de personnels qualifiés ;
- L'égalité de traitement entre tous les agents, fonctionnaires et non-titulaires. La FSU s'oppose à la Prime de Fonctions et de Résultats [PFR] et demande l'intégration des primes dans le traitement indiciaire après réalisation de la parité interministérielle ;
- La politique indemnitaire doit faire l'objet d'une totale transparence ;
- Un plan de titularisation pour les agents contractuels ;
- Le maintien de l'ensemble des services au sein des Inspections académiques.

**Aussi le choix de vos représentants, qui devront tout mettre en œuvre pour peser sur les décisions et faire entendre votre voix, prend toute sa signification.**

**Les délégués de la FSU au CTPS s'engagent à défendre les intérêts de l'ensemble des collègues.**

**SNASUB** - Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques

**SNES** - Syndicat National des Enseignements de Second degré

**SNICS** - Syndicat National Unitaire des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

**SNPI** - Syndicat National des Personnels d'Inspection

**SNUAS-FP** - Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique

**SNUIPP** - Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc

**SNUPDEN** - Syndicat National Unitaire des Personnels de Direction de l'Education Nationale

**UNATOS** - Union Nationale des Agents Techniques, Ouvriers et de Service